



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA MRC, AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE MERCREDI 28 NOVEMBRE 1984, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Julien Bussièrre, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller suppléant
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et directeur général

Etaient absents:

Monsieur Claude Bégin, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller (remplacé par monsieur Rosaire St-Germain)
Monsieur Yves Ménard, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal:
 - 2.1 de la séance spéciale du 20 octobre 1984
 - 2.2 de la séance spéciale du 1er novembre 1984
3. Adoption du budget pour l'année 1985
4. Choix d'un vérificateur pour l'exercice financier 1984
5. Choix d'un assureur pour l'année 1985
6. Avis de motion: règlement concernant la rémunération des membres du Conseil
7. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 15 octobre 1984 du Comité consultatif d'aménagement
8. Demandes d'amendements au règlement de contrôle intérimaire:
 - 8.1. Demande concernant les usages commerciaux en zone agricole
 - 8.2. Demande concernant le frontage minimum des lots partiellement desservis
 - 8.3. Demande concernant la marge de 20 mètres en bordure du Richelieu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 8.4. Demande concernant les lots non-bâtissables
9. Adoption de règlements d'emprunts:
 - 9.1. ville de Chambly
 - 9.2. ville de Chambly
 - 9.3. ville de Saint-Bruno-de-Montarville
10. Affichage: cas de Saint-Antoine
11. Affiliation à une cour municipale
12. Avis de motion: cours d'eau Halde
13. Demande d'appui: Branche 27, second Ruisseau Beloeil
14. Nomination des membres du bureau des délégués
15. Comité consultatif d'aménagement: demande de modification de la journée d'assemblée
16. Abolition du péage au pont Champlain
17. Annexion de territoires municipaux
18. Réunion concernant l'étude du potentiel récréo-touristique
19. Modifications de certains postes budgétaires
20. Bordereaux des comptes à payer
21. Correspondance
22. Varia
23. Affaires publiques
24. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant les items suivants:

- Item 22 a) Recherches sur l'histoire de la Vallée-du-Richelieu
- b) Table de concertation sur la gestion des déchets
- c) Résolution d'appui: usage en zone agricole, St-Antoine-sur-Richelieu

ADOpte A L'UNANIMITE

84-551



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL

2.1. de la séance spéciale du 20 octobre 1984

84-552

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du
20 octobre 1984 soit et est adopté tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2.2. de la séance spéciale du 1er novembre 1984

84-553

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance spéciale du
1er novembre 1984 soit et est adopté tel que rédigé par le
secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ITEM 3. ADOPTION DU BUDGET, POUR L'ANNEE 1985

84-554

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le budget pour l'année financière 1985 soit
et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ SUR DIVISION

Monsieur Jean Tanguay demande d'enregistrer sa dissidence.

ITEM 4. CHOIX D'UN VERIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 1984

84-555

ATTENDU QUE selon l'article 966 et suivants du code muni-
cipal la Municipalité régionale de comté doit
se prévaloir des services d'un vérificateur
pour l'année financière en cours;

ATTENDU QUE, très satisfait des services de la firme de
vérificateurs actuellement au service de la
M.R.C., SAMSON BELAIR & ASSOC., nous recomman-
dons au Conseil de retenir à nouveau les ser-
vices de ladite firme

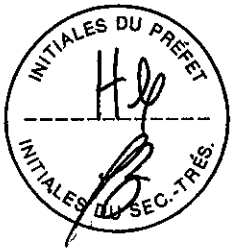
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE la firme SAMSON, BELAIR & ASSOC., soit et est
mandatée pour vérifier les états financiers de la M.R.C. La
Vallée-du-Richelieu pour l'année financière se terminant le
31 décembre 1984;

QUE le préfet et le directeur général soient et
son mandatés à signer le contrat qui prévaut entre ladite
firme et la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 5. CHOIX D'UN ASSUREUR POUR L'ANNEE 1985

84-556

ATTENDU QUE la firme ML FORAND & ASSOC., courtiers d'assurances, ne présente qu'une infime augmentation pour la prime d'assurances 1985;

ATTENDU QUE, que très satisfait des services de ladite firme, nous recommandons au Conseil d'en retenir à nouveau les services pour l'année 1985

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul Bousquet
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE les services des courtiers ML FORAND soient et sont retenus pour la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu et ce, pour l'année 1985;

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat liant la M.R.C. avec lesdits courtiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 6. AVIS DE MOTION: REGLEMENT DE REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

84-557

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR FERDINAND BORREMANS CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR L'ADOPTION D'UN REGLEMENT CONCERNANT LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL.

Donné ce jour par le conseiller, Ferdinand Borremans.

ITEM 7. DEPOT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 15 OCTOBRE 1984 DU COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'aménagement, tenue le 15 octobre 1984.

ITEM 8. DEMANDES D'AMENDEMENT AU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE

8.1. Usages commerciaux en zone agricole

8.2. Frontage minimum des lots partiellement desservis

84-558

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE la demande d'amendement au règlement de contrôle intérimaire de la ville de Saint-Basile-le Grand concernant le frontage des lots partiellement desservis, ainsi que celle de la ville de Mont Saint-Hilaire concernant les usages commerciaux en zone agricole soient transmises au Comité consultatif d'aménagement pour étude.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

8.3. Marge de 20 mètres le long du Richelieu en zone verte

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu présentait, à la Municipalité régionale de comté, une résolution appuyant la demande d'une citoyenne à l'effet de réduire la marge de dégagement au Richelieu en zone agricole;

ATTENDU QUE le problème engendré par une marge de vingt (20) mètres le long du Richelieu, en zone agricole, avait été soulevé à quelques reprises par certains fonctionnaires désignés;

ATTENDU QUE le Conseil a transmis la demande au Comité consultatif d'aménagement afin d'obtenir son avis sur le sujet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, aux assemblées du 10 septembre et 15 octobre derniers, a étudié la demande et recommande unanimement au Conseil de modifier l'article 11.2.2. afin de réduire la marge de dégagement du Richelieu, en zone agricole, à quinze (15) mètres

EN CONSEQUENCE

84-559

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'aménagement et ainsi de prévoir un règlement amendant le règlement de contrôle intérimaire à cet effet.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.4. Lot non-bâtissable

ATTENDU QUE le fonctionnaire désigné de la ville de Saint-Basile-le-Grand présentait à la Municipalité régionale de comté, la demande d'un arpenteur-géomètre à l'effet de permettre l'opération cadastrale, sur des lots non-bâtissables, sans répondre aux normes minimales de lotissement telles que stipulées au chapitre 6 du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE le Conseil a transmis la demande au Comité consultatif d'aménagement afin d'obtenir son avis sur le sujet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif, à son assemblée du 10 septembre dernier, a étudié la demande et recommande unanimement de ne pas modifier le règlement de contrôle intérimaire;

EN CONSEQUENCE

84-560

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'aménagement et ainsi ne modifie pas le règlement de contrôle intérimaire sur le sujet.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 9. ADOPTION DE REGLEMENTS D'EMPRUNTS

9.1. Règlement d'emprunt #84-366, ville de Chambly

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 19 novembre 1984, et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère située en "zone blanche" dans le prolongement d'un développement déjà existant

EN CONSEQUENCE

84-561

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #84-366 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.2. Règlement d'emprunt #84-364, ville de Chambly

84-562

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 19 novembre 1984, et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux concernant la construction d'un entrepôt

EN CONSEQUENCE

84-562
(suite)

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Jean Tanguay
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #84-364 de la ville de Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.3. Règlement d'emprunt #363, ville de Saint-Basile-le-Grand

84-563

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 5 novembre 1984, et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère située en "zone blanche" dans le prolongement d'un développement déjà existant

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #363 de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 10. AFFICHAGE: CAS A SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

84-564

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté une résolution remettant en question le fait de voir la municipalité locale intenter des poursuites au nom de la M.R.C. pour l'application du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE selon un avis juridique obtenu de Me Armand Poupart, à la demande de la M.R.C., celui-ci est d'avis: "... qu'il revient en priorité à la M.R.C. de voir elle-même et d'abord et avant les autres, à faire respecter son règlement de contrôle intérimaire."

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. entame les procédures nécessaires, auprès d'une cour municipale, afin de forcer le contrevenant au règlement de contrôle intérimaire, monsieur Gilles Poisson, à se conformer au dit règlement en ce qui a trait à l'affichage.

ADOpte SUR DIVISION, monsieur Ferdinand Borremans ayant voté contre.

Monsieur Jean Tanguay quitte son siège.

ITEM 11. AFFILIATION A UNE COUR MUNICIPALE

84-565

ATTENDU QUE la M.R.C. a adressé à chacune des municipalités de son territoire, possédant une cour municipale une demande afin de connaître les conditions d'affiliation;

ATTENDU QUE les municipalités de Beloeil et de Mont St-Hilaire ont manifesté leur intérêt à une éventuelle affiliation et ont présenté les conditions;

ATTENDU QUE les conditions énoncées par la ville de Beloeil nous semblent plus avantageuses que celles de la ville de Mont St-Hilaire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE la M.R.C. s'affilie à la cour municipale de Beloeil.

QUE le directeur général rencontre les responsables municipaux afin qu'un projet de règlement soit réalisé à cet effet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. AVIS DE MOTION, COURS D'EAU HALDE

84-566

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR ANDRE-GUY TRUDEAU, CONSEILLER, QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION LE REGLEMENT CONCERNANT LE COURS D'EAU HALDE.

Donné, ce jour par le conseiller, André-Guy Trudeau.

ITEM 13. DEMANDE D'APPUI POUR LE DRAINAGE DE LA BRANCHE 27 DU SECOND RUISSEAU BELOEIL

84-567

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie la demande de certains contribuables de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil qui sollicitent l'intervention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour entreprendre les travaux d'amélioration nécessaires au drainage de la Branche 27 du Second Ruisseau Beloil.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 14. NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DELEGUES

84-568

ATTENDU QUE, à chaque année, selon l'article 129 du code municipal, deux membres du bureau des délégués doivent être nommés, le troisième étant le préfet, membre d'office;

ATTENDU QUE, selon l'article 131 du même code, il est loisible de nommer des substituts pour chacun des membres

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet

ET RESOLU QUE messieurs Bertrand Poulin et André-Guy Trudeau soient et sont nommés membres du bureau des délégués de la M.R.C.;

QUE messieurs René Gendron et Wildor Vigeant, soient et sont nommés membres substituts dudit bureau de délégués.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 15. COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT: DEMANDE DE MODIFICATION DE LA JOURNEE D'ASSEMBLEE

Même si le sujet à fait l'objet de nombreux débats, les membres du Conseil sont d'avis que la demande de la ville de Mont St-Hilaire devrait être à nouveau référée au Comité consultatif d'aménagement pour étude.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 16. ABOLITION DU PEAGE AU PONT CHAMPLAIN

Les membres du Conseil sont d'avis qu'une telle demande d'appui devrait plutôt faire l'objet d'une étude auprès de chacun des Conseils municipaux. Ainsi une résolution d'appui pourrait être adoptée par ces derniers.

ITEM 17. ANNEXION DE TERRITOIRES MUNICIPAUX

A la demande du Conseil cet item est reporté à une assemblée ultérieure afin de permettre aux membres du Conseil d'analyser les articles de la Loi des Cités et Villes de même que ceux du Code Municipal pour lesquels la résolution de la M.R.C. Haut-Richelieu les membres du Conseil de la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu, le Comité consultatif d'aménagement et la table de concertation, concernant l'étude du potentiel récréo-touristique aura lieu le jeudi 29 novembre 1984 à 20h00 au siège social de la M.R.C. Haut-Richelieu.

ITEM 19. TRANSFERT DE POSTES

84-569

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE les postes suivants soient diminués:

Déplacement-congrès	110-310	2 000 \$
Contributions empl.	130-230	1 700
Publicité	190-341	2 000
Consultation juridique	690-412	2 500
Cartographie	619-419	4 500
Contributions empl.	619-230	2 000
Frais banque	913-880	900
Déplacements	619-310	600
		<hr/>
		16 200 \$

afin d'augmenter les postes suivants:

Fournitures	619-670	2 900 \$
Ameublement adm.	839-751	6 000
Biens non-durables	110-699	1 000
Ameublement amén.	839-755	2 100
Location de bâtisse	190-511	800
Contrat et entretien	190-561	1 700
Fournitures	190-670	1 600
Frais bancaires (empr.)	913-840	100
		<hr/>
		16 200 \$

ITEM 20. BORDEREAUX DES COMPTES A PAYER

84-570

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

ET RESOLU QUE le bordereau #35-MRC des comptes à payer, chèque #1583 à chèque #1630, au montant de 14 954,00 \$ soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

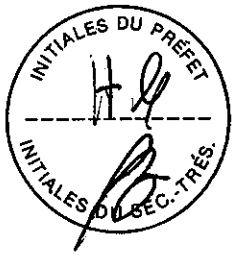
84-570
(suite)

QUE le bordereau #5-SCHEMA des comptes à payer, chèque #074 à chèque #083, au montant de 2 916,68 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ITEM 21. CORRESPONDANCE

- 542 12-10-84 Lettre de MONSIEUR PIERRE RATTE, fonctionnaire désigné à la ville de SAINT-BASILE-LE-GRAND, demandant d'analyser la possibilité de modifier l'article 6.2.1. du règlement de contrôle intérimaire.
- 543 22-10-84 Lettre de madame RITA RONDEAU, secrétaire-trésorière de la MRC DE ROUVILLE, demandant au Conseil de la MRC d'appuyer une résolution touchant les modalités d'annexions municipales.
- 544 22-10-84 Lettre de monsieur JACQUES O'BREADY, sous-ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES accusant réception du règlement 8-2, amendement le règlement de contrôle intérimaire.
- 545 22-10-84 Lettre de monsieur ALAIN MARCOUX, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accompagnant des chèques de 22 394.38 \$ et 3 000.00 \$ respectivement pour le fonctionnement et la rémunération.
- 546 22-10-84 Lettre de madame MARTHE TETREAU, secrétaire-trésorière, municipalité de SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, demandant l'appui du Conseil de la MRC pour la Branche 27 du Second Ruisseau de Beloeil.
- 547 29-10-84 Lettre de monsieur ALAIN MARCOUX, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accompagnant un chèque de 12 223.92 \$ pour l'aide financière à l'élaboration du schéma d'aménagement.
- 548 30-10-84 Lettre de madame GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, de la municipalité de SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, accompagnant une résolution relativement au problème d'affichage.
- 549 05-11-84 Lettre de Me ARMAND POUPART, avocat, relativement à une opinion légale face à l'article 5.2. du règlement de contrôle intérimaire.
- 550 05-11-84 Lettre de monsieur CLAUDE COMTOIS, avocat et greffier, ville de SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement à l'avis du Conseil de la MRC face au règlement d'emprunt #363.
- 551 06-11-84 Lettre de madame FRANCE PILON, au nom du maire de la ville de CHAMBLY, relativement à la position de la ville face au concept d'aménagement du canal de Chambly.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 552 06-11-84 Lettre de monsieur ALAIN MARCOUX, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accompagnant un chèque de 18 476.00 \$ soit le solde de l'aide financière au projet PRIME.
- 553 08-11-84 Copie conforme de la lettre de monsieur BERNARD VILLENEUVE, directeur adjoint, PARCS CANADA en réponse à la lettre de monsieur Jean Tanguay, maire de Chambly, face au concept du canal de Chambly.
- 554 09-11-84 Lettre de monsieur JEAN-LOUIS LACHAPPELLE, directeur, ECOLE POLYVALENTE DE BELOEIL, stipulant qu'il serait intéressé à rencontrer les fonctionnaires de la MRC afin de faire connaître aux jeunes l'existence de la MRC.
- 555 09-11-84 Lettre de monsieur LAURENT OLIVIER, directeur général, ville de MONT SAINT-HILAIRE, accompagnant une résolution de Conseil, demandant d'amender le chapitre 10 (zone agricole) du règlement de contrôle intérimaire.
- 556 16-11-84 Lettre de monsieur ALAIN MARCOUX, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accompagnant sept documents qui inaugurent une nouvelle collection de publications du Ministère.
- 557 19-11-84 Lettre du cabinet du président, CONSEIL DU TRÉSOR, accompagnant la décision du Gouvernement du Québec sur la rémunération des policiers de la Sûreté du Québec.
- 558 19-10-84 Lettre de monsieur LAURENT OLIVIER, directeur général, de la ville de MONT SAINT-HILAIRE, demandant au Conseil de la M.R.C. et au Comité consultatif d'aménagement de reconsidérer la journée de la tenue des assemblées du Comité.
- 559 19-11-84 Documents de la ville de CHAMBLY, relativement à deux règlements d'emprunts devant être présentés au Conseil de la MRC.

PUBLICATIONS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 1984

Muni-express	no. 11 novembre 1984
Le Gouvernail St-Hyacinthe	vol. 1, no. 16
Urba	vol. 5, no. 11 novembre 1984
Pour les familles québécoises Livre vert du ministère des Affaires sociales	octobre 1984
Municipalité M.A.M.	novembre 1984
Gazette Officielle	no. 45, 31 octobre 1984



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Projet de loi 3

Gazette Officielle

no. 46, 7 novembre 1984

Aménagement et urbanisme

- . adoption d'un plan d'urbanisme durant l'élaboration du schéma d'aménagement
- . modification d'un plan d'urbanisme...
- . adoption des règlements d'urbanisme...
- . modification des règlements d'urbanisme...
- . proposition préliminaire d'aménagement
- . adoption d'un schéma d'aménagement
- . programme d'acquisition et d'aménagement de terrains

Le Gouvernail
St-Jean-sur-Richelieu

vol. 1, no. 16

ITEM 22. VARIA

22 a) Recherches sur l'histoire de la vallée du Richelieu

ATTENDU QUE l'étude proposée par monsieur Mario Filion porte sur l'histoire de notre région;

ATTENDU QUE notre territoire renferme un énorme potentiel sur le plan patrimonial;

ATTENDU QUE l'étude apportera un éclairage nouveau sur toute la question historique

84-571

IL EST PROPOSE PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU D'appuyer monsieur Mario Filion dans ses démarches en vue de l'acceptation de la part du Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche relativement à un travail de recherches sur l'histoire de la Vallée du Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

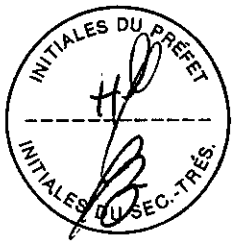
Monsieur Julien Bussière quitte son siège

22b) Table de concertation sur la gestion des déchets

Monsieur Honorius Charbonneau et René Gendron ont été nommés à titre de représentants de la M.R.C. à la Table de concertation sur la gestion des déchets (Rive-Sud partie est).

Les représentants sensibilisent les membres du Conseil de la M.R.C. que cette table de concertation est appelée à engager des dépenses mais qu'ils n'ont nullement été mandatés par le Conseil à cet effet.

Ainsi avant que des déboursés ne soient autorisés il est nécessaire que les membres du Conseil s'entendent sur les modalités de répartition des coûts.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

22c) Résolution d'appui: usage en zone agricole, Saint-
Antoine-sur-Richelieu

84-572

ATTENDU QUE l'usage préconisé par monsieur Berthier
n'est pas co)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

22c) Résolution d'appui: usage en zone agricole, Saint
Antoine-sur-Richelieu

84-572

ATTENDU QUE l'usage préconisé par monsieur Berthier
St-Louis sur les lots 174-175 n'est pas conforme
au règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QU'un tel usage crée de sérieux préjudices aux
agriculteurs voisins;

ATTENDU QUE, suite à une audience publique tenue par la
Commission de protection du territoire agricole,
il a été émis une ordonnance à l'intimé afin de
cesser toute activité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU D'appuyer la municipalité de Saint-Antoine-sur-
Richelieu à l'effet que les lots concernés gardent un
usage agricole.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 23. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucun point n'est soulevé à cet item.

ITEM 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


84-573


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul Bousquet
APPUYE PAR Monsieur Marcel Lacoste

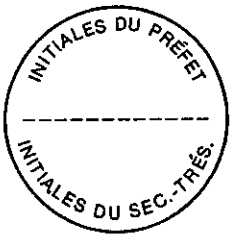
ET RESOLU QUE l'assemblée soit levée ayant épuisé tous
les points à l'ordre du jour.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 23h10.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

No de résolution
ou annotation